



H.D.F.
 INFO
 N° 13

Secteur hors de France
 téléphone : 33 1 40 63 29 41
 télécopie : 33 1 40 63 28 31
 site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)
 e-mail : hdf@snes.edu

ISVL : LES PRÉAVIS SUR LE BACCALAURÉAT ET LES GRÈVES DONNENT DES RÉSULTATS

Le SNES et le SNUIPP n'en sont pas à leur coup d'essai. Le préavis de grève du baccalauréat en 2009 avait imposé la modification du décret sur l'avantage familial qui touchait principalement les collègues en Europe. Après plus d'un an de blocage ponctué de luttes locales, la mobilisation sur le baccalauréat faisait basculer la décision !

Sur l'ISVL, les actions locales se sont multipliées depuis deux ans. De premiers résultats ont été obtenus grâce à des actions de grève dans la durée et qui ont rassemblé de nombreux collègues.

Même schéma en cette fin d'année scolaire avec des grèves à répétition et les préavis déposés pour le baccalauréat.

Résultat pour la première fois la direction de l'AEFE discute des demandes du SNES et elle y répond pays par pays. Des augmentations parfois importantes sont proposées à Bercy d'autres beaucoup moins, évidemment, car tout ceci se fait à enveloppe constante en fonction des variations de l'indemnité d'expatriation.

Dans l'attente du résultat de la rencontre à Bercy, le SNES a maintenu le préavis sur le baccalauréat le 10 juin et déposé un nouveau préavis pour le 14 !

La mobilisation est énorme à Madagascar avec 70 % de personnels en grève et 60 % en Espagne !

Paris, le 10 mai 2011

SOMMAIRE

1. ISVL, des avancées, mais le compte n'y est pas encore !
2. COM : plan d'intégration des non titulaires et blocage des collègues à l'AEFE entre deux COM
3. Point de syndicalisation
4. Compte rendu du CTP de l'AEFE du 19 mai 2011
5. CTP de l'AEFE du 6 juillet 2011
6. Déclaration et compte rendu de la commission d'affectation en Andorre du 18 mai 2011
7. Groupe de travail du 30 mai 2011 : recrutement en écoles européennes – rentrée 2011
8. Compte rendu de la commission paritaire centrale de la MLF du 1^{er} juin 2011
9. Stage hors de France
10. Le SNES sur le terrain : AG en Espagne

Annexe :

- Inscription au stage hors de France des 25 et 26 août 2011
- Tableaux enquête carte scolaire, CTP juillet 2011

1. ISVL, des avancées, mais le compte n'y est pas encore !

Pour la première fois, les demandes du SNES/FSU et la mobilisation des collègues sur le terrain ont permis la tenue de réunions à l'AEFE sur le dossier ISVL, dont la troisième a eu lieu ce jour. Pour la première fois également, l'action du SNES a obligé l'AEFE à mettre sur la table des propositions d'augmentation d'urgence au barème de juillet, qui reposent sur les demandes de nos sections et collègues, mobilisés localement. Nos actions ont également débouché sur un débat de fond sur les paramètres à prendre en compte pour le calcul de l'ISVL, qui devront déboucher sur des propositions concrètes dès la rentrée 2011.

Dans l'immédiat, les Affaires Etrangères ont donné leur aval à certaines de nos demandes, que l'AEFE présentera ce vendredi à Bercy. Le SNES sera informé des décisions de Bercy dans la journée. L'administration a retenu des revalorisations sur 11 zones. L'action du SNES/FSU au niveau hors de France à travers la grève du 10 mai, les interventions au CA de l'AEFE du 11 mai et surtout le travail sur le préavis de grève déposé auprès du Ministre des affaires étrangères pour le 10 juin, date des premières épreuves écrites du baccalauréat dans le réseau, sont à l'origine des avancées. Ces dernières n'ont pu se concrétiser qu'à travers le relais et le travail de mobilisation des sections locales qui ont préparé la grève, contacté les élus et les familles, ainsi que leurs administrations à savoir les établissements, les services culturels et les ambassades. Certaines sections se sont engagées dans des actions plus fortes ou plus longues, comme au Brésil ou en Espagne où des journées de grève ont eu lieu fin mai ou début juin.

Les montants proposés par l'AEFE ci-dessous sont des augmentations en pourcentage des ISVL, les deux montants suivants sont des augmentations mensuelles en € des groupes 5 et 6 ISVL, le tout pour la publication applicable au 01.07.2011.

Bolivie + 9% (+39€ groupe 5, + 32€ groupe 6), Brésil Rio +14,2% (131/112), Brésil Brasilia +21,8 (188/160), Burkina Faso +8 (42/36), Congo RDC +8 (86/74), Hongrie +20% (68/57), Mali +8 (42/36), Mauritanie +10 (58/49), République Tchèque + 30 (122/107), Togo +4 (18/15), Oman +11 (49/41) Venezuela: atténuation de la baisse prévue de l'indemnité d'expatriation: -5% (au lieu de 10%). Par ailleurs sur le prochain barème d'IE, l'AEFE pourrait appliquer les variations prévues à la baisse comme en Arabie Saoudite, en Colombie (-2,5%), au Vietnam ou à Djibouti (-2) ou à la hausse comme à Madagascar (+0,8) ou en Tunisie (+2); tous ces chiffres (IE) n'ayant pas été donnés.

Certaines demandes locales n'ont pas obtenu de réponse pour la revalorisation de juillet, comme en Argentine, en Colombie, à Djibouti, à Madagascar, au Mexique, au Paraguay ou en Tunisie. Les sections du SNES doivent apprécier la situation pour engager la suite du mouvement actuel qui, de toute façon, n'est pas terminé. Dans tous les cas, une suite devra être donnée dès la rentrée et s'inscrire dans le processus d'évolution de l'ISVL qui sera opérationnel pour octobre.

L'expérience montre que ce type de mobilisation se construit sur la durée. C'est justement l'action forte tout au long de l'année qui a été menée dans le réseau Espagne par le SNES/FSU sur le dossier de l'ISVL qui débouche sur une mobilisation énorme le 10 juin. Il y a un an, les collègues se mobilisaient déjà sur des épreuves de baccalauréat. Aujourd'hui, les personnels sont dans la lutte depuis les épreuves de capacités expérimentales et seront tous unis dans l'action pour la journée du 10 juin à l'appel du SNES/FSU, du SNUipp/FSU et du syndicat espagnol CCOO. Les personnels n'acceptent pas qu'aucune réponse ne soit donnée à leurs revendications. L'augmentation de 4 euros qui devrait venir de l'augmentation de l'IE constitue une provocation. Le SNES/FSU a explicitement demandé ce jour un dépassement de l'enveloppe budgétaire pour l'ISVL, afin d'accéder de toute urgence à la première partie des revendications des personnels en Espagne. Une demande analogue a été formulée pour Madagascar.

Compte tenu de l'échéance de Bercy le 10 juin et des fortes mobilisations prévues dans certains pays à cette date le SNES/FSU décide :

- de maintenir le préavis mondial pour le 10 juin ;
- de déposer un nouveau préavis pour le 14 juin afin de maintenir la pression et de couvrir les sections qui seraient en grève ce jour là ;
- de faire un point complet de la situation le 10 dans l'après-midi pour envisager les suites.

2. COM : plan d'intégration des non titulaires et blocage des collègues à l'AEFE entre deux COM

Plan d'intégration des non titulaires

Les sections du SNES dans les collectivités d'outre mer nous adressent régulièrement des demandes auxquelles nous nous efforçons d'apporter des réponses. Si ce travail est parfois de longue durée, nous tenons cependant à suivre les dossiers afin de faire état régulièrement des avancées. Dans cette optique, il est

impératif d'entretenir un dialogue régulier si nous voulons réagir lorsque précisément il n'y a pas d'avancées et pour tenir compte de vos revendications sachant que vous êtes les mieux placés pour les exprimer.

D'abord, nous avons été sollicité sur la question du plan d'intégration des non titulaires. Pour le moment, il existe un projet de loi qui s'il reste en l'état ne s'appliquera pas aux collectivités d'outre mer. En effet en l'absence de mentions expresses, cette loi ne pourrait pas s'appliquer en Nouvelle Calédonie et en Polynésie française ou à Wallis et Futuna :

« Dans les matières qui relèvent de la compétence de l'Etat, sont applicables en Nouvelle-Calédonie les dispositions législatives et réglementaires qui comportent une mention expresse à cette fin." Art 6-2 de la loi organique n° 2009-969 du 3 août 2009.

Cet article est la reproduction intégrale de l'article 7 de la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française.

Concernant Wallis, selon la loi n° 61-814 du 29 juillet 1961, toujours en vigueur « les lois, décrets et arrêtés doivent être déclarés expressément applicables au territoire des îles Wallis et Futuna ».

Elle ne serait pas non plus nécessairement appliquée tel quel à Mayotte ni à St Pierre et Miquelon, l'article 73 de la Constitution permettant des adaptations « tenant aux caractéristiques et contraintes particulières des collectivités d'outre mer »

De ce fait les sections de Nouvelle Calédonie et de Polynésie française ont saisi les parlementaires locaux pour leur demander de travailler à l'applicabilité de la loi dans ces territoires respectifs. Le SNES HDF, de son côté entreprendra des démarches auprès du conseil supérieur de la Fonction Publique puis des parlementaires d'outre mer concernés au moment de l'examen du projet au parlement pour rendre effective l'application de cette future loi en COM.

En effet même s'il pose des conditions restrictives à l'accès à la titularisation, ce projet de loi présente un certain avantage pour les non titulaires :

Les Concours réservés ou examens professionnalisés réservés sont ouverts à des collègues contractuels en CDD étant en fonction au 31 mars 2011, date de signature du protocole et à condition d'être au minimum à 70 % d'un temps complet et de justifier d'une durée de services publics effectifs au moins égale à 4 années au cours des 6 dernières années précédant la date de clôture des inscriptions du recrutement.

Blocage pour des collègues affectés à l'AEFE entre deux COM

Certains collègues au terme de leur affectation en COM demandent et obtiennent un détachement sur un poste de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Après avoir passé deux ans dans un établissement de l'étranger, ils décident alors de revenir dans une COM qui peut être la même que celle de départ ou une autre. Jusqu'à cette année, cette pratique ne posait aucun problème car de fait les collègues respectaient le décret 96-1026 ou 1027 du 26 novembre 1996 qui, en son article 2 précise que « une affectation dans l'un des territoires d'outre-mer énumérés au premier alinéa du présent article ne peut être sollicitée qu'à l'issue d'une affectation d'une durée minimale de deux ans hors de ces territoires ». Or le SNES a été alerté par plusieurs collègues sur une nouvelle interprétation de ce décret par l'administration de l'éducation nationale. Depuis cette année, sans prévenir les collègues et en cours de recrutement, cette dernière a décidé qu'il ne fallait plus lire le décret de la même façon. Selon le MENJVA, il faudrait maintenant que les collègues comprennent que l'affectation sur un poste dans un établissement français de l'étranger n'en est pas une ! Comprenne qui pourra ! C'est ainsi que plusieurs collègues ayant postulé et obtenu des mutations à Mayotte ou en Polynésie dans un premier temps, ont ensuite été interdits de mutation par cette nouvelle approche du MEN. Le SNES est intervenu à la DGRH qui, pour le moment ne nous a donné qu'une seule réponse : nous appliquons le décret, rien que le décret et si vous n'êtes pas d'accord, allez au tribunal administratif.

Le SNES a évidemment développé les arguments réglementaires évoqués ci-dessus mais aussi le fait qu'on ne change pas de règles pendant le processus de recrutement d'autant que cela mettait en difficulté les collègues postulants dans la mesure où ils avaient déjà pris des dispositions pour se rendre sur les lieux parfois très éloignés de leur nouvelle affectation. Mais devant l'obstination du MEN, le SNES a finalement décidé d'adopter l'action juridique puisque la DGRH ne semble pas vouloir d'autre issue. Les collègues peuvent compter sur le SNES qui ira jusqu'au bout dans une affaire qui est une question essentielle de rétablissement des droits.

3. Point de syndicalisation

En cette fin d'année scolaire, la syndicalisation à l'étranger est en hausse. Nous avons 40 adhérents en plus par rapport à la fin de l'année dernière ; Les perspectives sont donc encourageantes avec des progressions remarquables dans certains pays comme l'Algérie, la Bolivie, Madagascar, le Mexique, le Portugal et d'autres

plus régulières mais non négligeables de pays comme l'Allemagne, le Canada, l'Egypte, le Maroc et le Vietnam. C'est le fruit du dynamisme et des actions menées par les collègues dans ces sections grâce à l'impulsion des responsables.

Mais un des moteurs les plus puissants de la syndicalisation reste l'action quand elle paie. C'est ce qui advient actuellement avec les avancées obtenues sur les ISVL. A nous tous de mettre en valeur l'importance d'être unis et actifs pour faire aboutir nos revendications et donc de penser la syndicalisation comme le premier acte militant.

En COM, les trois grandes sections sont actuellement en baisse, Wallis et Futuna ainsi que St Pierre et Miquelon restant au même niveau. Mayotte connaît actuellement une baisse de 96 adhérents par rapport au chiffre final de l'année dernière, la Nouvelle Calédonie 58 et la Polynésie 17. Les causes sont multiples et différentes selon les territoires incriminés mais un effort important devra être engagé dès la rentrée si l'on veut retrouver un vrai dynamisme dans ces territoires.

Pour que le SNES, continue à défendre les personnels, syndiquez vous et participez massivement aux actions que le SNES impulse.

4. Compte rendu du CTP de l'AEFE du 19 mai 2011

Une séance extraordinaire du Comité Technique Paritaire s'est tenue à l'AEFE. Ce CTP était une demande du SNES et du SNUipp. Il se tenait exclusivement sur les situations de crises et la situation des personnels au Japon, Libye, Cote d'Ivoire et Burkina Faso. Pour le Japon, le dossier fait suite aux questions soulevées par le SNES lors d'un comité hygiène et sécurité (CHS), également demandé par le SNES et le SNUipp ; la situation des personnels en Libye et de Cote d'Ivoire ayant également été soulevée par le SNES, notamment lors du CTP du 08 mars ou lors du CA de l'AEFE du 11 mai. Certes, les crises ne sont évidemment pas de même nature dans ces différents pays. Toutefois, nous considérons que, si le suivi administratif des personnels est effectué, en lien avec l'Education Nationale, **la question de l'indemnisation demeure cruciale car ces situations engendrent des frais parfois conséquents que les personnels n'ont pas à supporter.**

JAPON

L'agence fait un point sur la situation au lycée de Tokyo avec aujourd'hui 657 élèves et une prévision pour la rentrée de 750. 5 collègues n'ont pas souhaité rejoindre leur poste. Le snes constate, en réponse à une question à l'administration, que le traitement des personnels obéit à des règles variables. Nous revenons également sur la demande de résidentialisation d'une collègue, dans la mesure où des supports sont libérés (gelés, nous dit-on). L'AEFE confirme que cette demande a déjà été opérée par un glissement de matière (Allemand -> Lettres) et sera effective à la rentrée 2011.

L'agence propose la fermeture des postes non repris par les collègues du 1^{er} degré (2 expatriés - 3 residents).

Vote : contre 5 (SNES et organisations syndicales) - pour 5 (administration)

INDEMNISATIONS

Elles concernent dans un premier temps les collègues du **Japon (6) et de Lybie (12).**

L'Agence distingue 2 niveaux d'indemnisation. Une procédure d'urgence (procédure Agence) et une autre, plus lourde (procédure MAE), pour le remboursement des biens perdus.

La procédure d'urgence couvrira les frais de transport et d'hébergement consécutifs au rapatriement dans une fourchette allant de 0 à 3000€.

Le SNES demande à ce que soit prise en compte la situation particulière de chaque famille. L'Agence assure que ce sera fait. Nous revenons sur notre demande, pour les personnels, de prime de réinstallation. L'AEFE répond que la question sera prise en compte et intégrée dans l'indemnisation.

A la question du SNES sur les dossiers transmis des personnels du Japon, l'administration répond qu'en l'état, ces indemnisations seront couvertes car aucune ne va au-delà des 3000€.

Les collègues qui n'ont pas encore fait de dossier seront informés de la démarche à suivre. Nous les invitons à bien mentionner et justifier tous les frais occasionnés par leur rapatriement et nous faire copie de leur demande.

Le SNES demande si les collègues de Lybie pourront bénéficier d'un billet A/R pour mettre à l'abri les biens laissés sur place dans la précipitation. L'agence répond qu'il faudra attendre que la situation soit plus claire (stable). Nous reviendrons évidemment sur cette question.

Concernant **la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso** le SNES explique que, suite au déroulement des événements dans ces pays et aux décisions d'avancement des vacances, des collègues ont à leur charge des billets d'avion.

Nous demandons à ce qu'ils soient remboursés. L'agence rétorque, dans un premier temps, qu'il y a risque de décrédibiliser le système des indemnisations à vouloir considérer trop de cas. Par ailleurs certains collègues auraient pu modifier ces billets pour leur retour. Pour le SNES/FSU, ce type de réponse n'est évidemment pas recevable. Nous précisons que les surcoûts évoqués sont du seul fait des événements, que les collègues ont agi avec bon sens dans une situation difficile et que leurs attentes sont légitimes. L'Agence les invite à se rapprocher de leur administration pour adresser leurs demandes d'indemnisation y compris ce qui concernerait des vols et dégradations subis en leur absence. Là aussi les collègues doivent bien évidemment nous faire remonter leur situation Et nous faire copie de leurs démarches.

5. CTP de l'AEFE du 6 juillet 2011

Le Comité Technique Paritaire de l'AEFE est prévu pour le 6 juillet. La réunion du CTP en cette fin d'année scolaire est obligatoire pour donner un avis sur la carte des postes d'expatriés qui seront publiés à la rentrée de septembre.

En cas de suppression ou création de poste d'expatrié, le conseil d'établissement (CE) doit être obligatoirement consulté pour avis :

L'enquête qui porte sur les postes d'expatriés pour la rentrée 2012 et d'éventuels ajustements pour 2011 est jointe à ce HDF Infos (voir annexes)

Pour cette réunion du CTP, le SNES compte bien faire inscrire à l'ordre du jour :

- le congé maladie, toujours promis, jamais signé !
- les titularisations dans le cadre du protocole de la résorption de la précarité ;
- la dématérialisation du baccalauréat ;
- et évidemment le mécanisme d'évolution des ISVL.

Plus d'autres questions que vous ne manquerez pas de nous communiquer !

6. Déclaration et compte rendu de la commission d'affectation en Andorre du 18 mai 2011

Déclaration liminaire du SNES/FSU

Le lycée Comte de Foix vient de vivre des moments exceptionnellement difficiles poussant les personnels vers un mouvement de grève, tout aussi exceptionnel avec un taux de participation record de plus de 90 %.

Le lycée n'est pas en crise du fait d'une baisse des résultats aux examens, ces derniers n'ont cessé de s'améliorer ces dernières années.

Il n'est pas non plus en crise du fait d'une baisse des effectifs : la population andorrane continue à nous faire confiance, avec près de 200 élèves en plus en trois ans.

Enfin, il n'est pas en crise du fait de difficultés à appliquer les récentes réformes : notre établissement a même été cité en exemple pour des projets innovants.

Si la quasi-totalité des personnels a cessé le travail mardi 10 mai dernier, c'est parce que la Délégation à l'Enseignement, sans concertation ni argument de quelque type que ce soit (pédagogique, administratif ou financier), a décidé d'imposer une séparation stricte des services des enseignants entre le collège et le lycée.

C'est parce que depuis des mois, la dite Délégation est incapable d'apporter des réponses claires aux questions du Conseil d'Administration du Lycée, concernant les moyens indispensables au bon fonctionnement de l'établissement et à l'exercice de sa mission de service public en Andorre.

Face à cette situation les représentants du Ministère ici présents peuvent-ils apporter enfin des arguments, notamment sur la séparation collège-lycée, et s'engager à la stricte application de l'article 12 de la Convention.

Compte rendu de la commission d'affectation en Andorre

La commission nationale d'affectation des personnels en Andorre s'est tenue mercredi 18 mai dernier, au lendemain d'un mouvement de grève suivie par près de 95% des enseignants du lycée !!!! Les relations entre la Délégation Française à l'Enseignement et les instances de gestion du lycée sont en effet pour le moins houleuses depuis que le Délégué a imposé à l'équipe de direction de prévoir pour la rentrée prochaine un partage strict des services entre personnels du collège, du LGT et du LEP, cela sans apporter une quelconque

explication et en contradiction totale avec les avis formulés par les divers IA-IPR ayant inspecté l'établissement.

La commission était cette année placée pour la première fois sous la présidence de Mr. WAÏSS (DGESCO, service du budget et de la performance), assisté de Mmes. et Mrs. RAYMOND et TANIER (DGESCO, mission Outre-Mer Andorre), BECK (I.A. des Pyrénées Orientales, représentant le recteur de l'Académie de Montpellier), MAGINOT (Délégué à l'Enseignement Français en Andorre) et pour la première fois depuis de nombreuses années, de Mr. ESCANDE, directeur de cabinet du bureau du Co-Prince.

Après une déclaration liminaire de notre part expliquant à la commission les motifs de notre grève et nos inquiétudes légitimes, Mr. WAÏSS nous conseillait de rétablir le dialogue avec la Délégation (mais il n'avait jamais été rompu de notre fait !!!).

Nous entrions dans le vif du sujet avec l'étude des postes à profil. Suite aux nombreux problèmes des années précédentes, nous ne pouvions éviter de « remercier » l'administration d'avoir limité au strict minimum le nombre de ces postes....

Ces derniers ont fait l'objet d'une note particulière au B.O., pour des postes très ciblés :

- Proviseur: poste vacant suite au départ en retraite du titulaire du poste.
- SAENES : poste vacant suite au départ en retraite du titulaire du poste.

À noter que les documents de travail et les candidatures ne nous ont été transmises pour ces 2 cas qu'au moment de la commission !!!

Venait ensuite l'étude des postes à pourvoir pour la rentrée prochaine dans le cadre normal du mouvement (contacter C.NOGUER, le représentant du SNUIPP en Andorre pour plus d'infos sur le mouvement du Primaire). Pour le lycée, voici la liste des postes vacants :

- ✓ 1 poste en Arts Plastiques
- ✓ 1 poste en Documentation
- ✓ 1 poste en Eco-Gestion option A
- ✓ 1 poste en Eco-Gestion option B
- ✓ 1 poste en Eco-Gestion option Commerce
- ✓ 1 poste en Education Musicale
- ✓ 1 poste en Mathématiques
- ✓ 1 poste en Biotechnologie (PLP)
- ✓ 1 poste de CPE : *ce poste était susceptible d'être vacant suite à la réussite au concours de chef d'établissement du collègue titulaire. La pratique voudrait que ce poste soit gelé jusqu'à titularisation du candidat. Or, il est pourvu alors même que les délais de rétractation ne sont pas passés !!!!*

Mise à part ce dernier cas, l'étude de ce mouvement n'a pas posé de gros problèmes, mais les absences de candidature en Documentation et en Arts Plastiques sont inquiétantes, car ces postes sont à pourvoir depuis 2 ans... Le rectorat de Montpellier pourvoira aux suppléances jusqu'à candidature de titulaires.

Le SNES reste le seul syndicat du 2nd Degrés officiellement présent en Andorre.

C.GIMENO
SNES Andorre

Dernière minute : suite à une entrevue avec le Délégué mercredi 25 mai, nous pensions que le climat s'était apaisé. C'était sans compter sur une intervention dudit Délégué dès le lendemain auprès du Proviseur. Ce dernier, face à cette ultime attaque, et à quelques semaines de la retraite, n'avait d'autre choix que de se mettre en maladie. Moins de 3 heures après son départ, le Proviseur-Adjoint était nommé proviseur par intérim, à la surprise général des personnels : ce dernier n'est en effet présent dans l'établissement que depuis 8 mois, alors que l'Adjointe responsable du collège est présente depuis 7 ans, adepte d'un management participatif apprécié des personnels, et bien intégrée auprès des autorités locales...Comprenez qui pourra !!!

7. Groupe de travail du 30 mai 2011 : recrutement en écoles européennes – rentrée 2011

Déclaration liminaire SNES

En avril dernier, les représentants du Comité du Personnel Inter-Ecoles européennes, ont alerté les membres et responsables nationaux du Conseil Supérieur des écoles européennes, sur les conséquences pédagogiques désastreuses des restrictions budgétaires, qui ont été soumises à l'approbation du Conseil supérieur pour sa réunion des 12-13-14 avril.

Ces mesures devaient toucher essentiellement les petites écoles déjà fragiles et menacées mais devaient aussi avoir des conséquences importantes sur la baisse de la qualité d'enseignement reçu par les élèves globalement au niveau du réseau.

- élévation à 29 au lieu de 26 du seuil à partir duquel des cours du Secondaire donnés en LV2 (histoire, géo, éco) seraient dédoublés entraînant la disparition de dizaines de groupes et surchargeant les classes.
- élévation de 5 à 7 du seuil [en nombre élèves] pour la création d'option notamment en sciences pour les bac, décision qui porterait atteinte à la diversité et spécificité unique de l'offre de formation des écoles européennes.

Ces décisions ont-elles été approuvées par le Conseil supérieur d'avril dernier?

Nous souhaitons également obtenir des précisions sur les raisons qui ont conduit à la diminution des primes des détachés (et chargés de cours).

Ces baisses concernent à priori les futurs détachés de la rentrée 2011. Mais les enseignants détachés, déjà en poste, seront-ils également touchés par cette mesure lors du renouvellement de leur « détachement » ?

En marge de ces questions concernant la rémunération et l'exercice du métier des détachés, le SNES souhaite avoir des précisions sur l'avenir de l'école de Culham. La fermeture est-elle toujours à l'ordre du jour ? et si oui la date ?

Concernant le recrutement, nous saluons les efforts qui ont été faits dans la présentation des documents où apparaissent désormais les écoles dans lesquelles des postes sont vacants.

Le SNES s'interroge sur la nécessité ou non de distinguer lors de la publication des postes les lettres modernes des lettres classiques.

Le dernier point concerne les critères de recevabilité. Compte tenu de la réforme des retraites de l'automne dernier, le critère de l'âge limite de candidature sera-t-il modifié?

N'étaient hélas présents à ce groupe de travail que l'inspecteur général et la gestionnaire responsable du recrutement. Le responsable du MEN représentant de la France au Conseil supérieur des écoles européennes (EE) n'a pu donc répondre à nos interrogations sur les mesures prises au Conseil d'avril dernier.

Concernant les inquiétudes relatives à la qualité des enseignements dispensés dans les EE, l'inspecteur général a tenté de relativiser les mesures citées ci-dessus, en distinguant les grandes structures telles Bruxelles ou Luxembourg des petites écoles (Varèse, Mol...) aux effectifs réduits (10-15 élèves par classe en moyenne).

Cependant, la raison principale reste les restrictions budgétaires, le système étant trop coûteux selon l'administration qui dénonce une fuite en avant dans la multiplication des systèmes de soutien et de certaines options avec des effectifs très réduits (moins de 56 élèves), un coût d'organisation du bac exorbitant (600 € par candidat alors que les frais d'inscription ne sont que de 50 € dixit l'IG).

Le Conseil supérieur a clairement choisi de privilégier une politique de restrictions budgétaires au détriment de ce qui faisait la spécificité des EE à savoir une offre pédagogique exigeante et diversifiée, où chaque élève, quelle que soit sa langue maternelle, même confronté à des difficultés, trouve moyen d'exploiter au mieux ses compétences particulières.

Avenir de l'école de Culham

La Grande Bretagne n'ayant pas apportée les garanties permettant à cette EE de rester de type I, cette école quittera le réseau des EE en 2017. Pendant cette période transitoire, les cours des « détachés non remplacés au terme de leur contrat » seront assurés par des élèves de l'école normale supérieure d'Oxford.

Distinction entre lettres modernes et classiques

La formulation « lettres » dans le BO lors de la parution des postes a pour objectif d'augmenter le vivier dans ces disciplines. Cependant, si le recrutement en lettres classiques était impossible faute de vivier, un candidat en lettres modernes pourrait occuper le poste à condition qu'il existe un vivier local pour enseigner le latin.

Critères de recevabilité et âge limite de candidature

Le MEN indique que l'âge limite de candidature (56 ans l'an dernier) sera adapté en fonction de la progressivité de l'âge permettant de partir à la retraite sans décote.

Recrutement

Le MEN a enregistré 129 dossiers dont 67 recevables pour les 15 postes publiés au BO du 24 mars dernier (ces postes sont toujours édités comme susceptibles d'être vacants).

Deux postes de lettres (une fin de mission + un départ volontaire) à Culham ont été transférés sur le continent (Bruxelles 4 en math et en lettres).

Arts plastiques : 2 postes [Karlsruhe et Bruxelles 1]

Documentation : 1 poste à Varèse [unique poste des EE]

Histoire géographie : 2 postes [Bruxelles 3 ; Luxembourg 1]

Lettres modernes : 3 postes [Bruxelles 3 et 2 à Luxembourg 1]

Lettres classiques : 2 postes [Bruxelles 2 et Bruxelles 4]

Mathématiques : 2 postes [Bruxelles 1 et 4]

Sciences physiques : 1 poste à Munich

Un poste de sciences a été supprimé l'enseignant en poste annulant sa réintégration.

Le poste de CPE a été également supprimé pour incompatibilité avec profil du poste demandé en EE.

8. Compte rendu de la commission paritaire centrale de la MLF du 1^{er} juin 2011

Le SNES devait rencontrer le directeur général de la MLF le 19 mai dernier afin d'obtenir des réponses relatives à certaines revendications et problèmes de fonctionnement du réseau. Cette réunion a été annulée et fusionnée avec la CCP bilan du recrutement 2011.

Représentation des personnels et décharges syndicales pour le réseau OSUI

Le Directeur général (DG) de la MLF a refusé catégoriquement d'octroyer un certain nombre de demi journées de décharges pour activité syndicale au représentant SNES Maroc de la MLF prétextant que la MLF est une organisation de droit associatif contrairement à l'AEFE et qu'une telle mesure créerait des problèmes certains avec les parents d'élèves. Argument fallacieux puisqu'ils ne cogèrent pas les établissements. La MLF ne peut prôner le dialogue social et refuser à ce titre l'exercice du droit syndical.

En revanche, les heures mensuelles d'information syndicale y compris sur le temps de travail ne posent pas de problème à partir du moment où la procédure est respectée.

CCP locale du réseau OSUI au Maroc

A la MLF, seul le réseau OSUI possède une CCP locale dans laquelle siègent des recrutés locaux élus (un par établissement) ainsi qu'un enseignant détaché (ayant uniquement un rôle d'observateur !). Le SNES demande à ce que les organisations syndicales représentatives, suite aux élections internes à la MLF, choisissent elles-mêmes leurs représentants, recrutés locaux ou détachés. La MLF réticente à tout interventionnisme des détachés n'a pas clairement répondu à notre demande.

Le SNES a, par ailleurs, dénoncé certains dysfonctionnements de cette CCP : absence de transparence dans la carte des emplois, postes de détachés supprimés par l'administration locale et transformés en poste de recrutés locaux, non transmission des procès-verbaux aux commissaires paritaires.

Contrats et détachements

Le SNES a réitéré sa demande concernant la transparence sur le contenu des contrats, les conditions salariales ainsi que les conditions concernant le renouvellement des contrats et détachement. En effet, de nombreux collègues s'engagent chaque année à la MLF alors qu'ils n'ont pas connaissance de ces éléments indispensables. De plus, dans de nombreux établissements du réseau, le renouvellement des détachements et contrats se fait en mars mettant les enseignants face à un dilemme : participer à l'inter en novembre ou se retrouver dans une situation très délicate en mars si le contrat n'est pas renouvelé alors que la phase inter est déjà terminée. Le SNES demande donc la mise en place d'un protocole en amont de toute décision de ce type.

Le DG a annoncé que la MLF allait tenter de modifier ce calendrier.

Contestation de la notation administrative

Suite à une demande réitérée du SNES, la MLF a obtenu l'accord du MEN afin que les demandes de contestation de notation administrative puissent être examinées en CCP centrale à Paris au siège de la MLF.

Les enseignants devront adresser leur demande, par voie hiérarchique, au DG de la MLF, dès le mois de juin afin que la CCP MLF ait lieu au plus tard en novembre avant la CAPN du MEN relative aux promotions d'échelons en décembre.

Contrats des recrutés locaux à l'école MLF de Florence

Les recrutés locaux de l'école MLF de Florence ont des contrats de 10 mois et ne sont donc pas payés durant les congés d'été. Le SNES est intervenu afin que cette situation inacceptable cesse et que les contrats de travail soient désormais de 12 mois.

Référents pédagogiques du réseau OSUI

Le SNES a interrogé la MLF sur ce dispositif récent et flou quant à son organisation (pas d'appel à candidature, référents désignés directement par le chef d'établissement, missions non définies, ...). Le DG précise que ces référents pédagogiques (« chapeautés » par l'inspection générale) ne seront pas des « conseillers pédagogiques » mais travailleront en relation étroite avec les chefs d'établissement pour tout ce qui concerne la pédagogie, la formation et les équipements des établissements du réseau OSUI. Ce nouveau dispositif concerne pour l'instant les lettres et les sciences.

Intrusion des chefs d'établissement dans les classes

Le SNES a vivement protesté quant aux visites de chefs d'établissement dans certaines écoles du réseau. Le DG indique que ces visites ont eu lieu à sa demande et ce, afin de « renforcer les liens entre l'équipe de direction et les enseignants ». Cette mesure ne peut que nous laisser sceptique lorsque les remontées de collègues nous font état de chantage au détachement, de visite juste avant la notation administrative ainsi que de diverses pressions. Une telle mesure ne renforcera sûrement pas les liens avec la direction mais au contraire accentuera les pressions de certains chefs d'établissement sur les collègues.

Le SNES est opposé à cette conception du mérite, car c'est de cela dont il s'agit, qui, centrée sur l'individualisation des carrières, n'a rien à voir ni avec le métier enseignant ni avec les souhaits de la profession à savoir des inspections conseil beaucoup plus fréquentes par des inspecteurs seuls aptes à évaluer la pédagogie.

Bilan du recrutement - Rentrée 2011

Plus de 1500 inscriptions validées concernant environ 500 certifiés, 50 agrégés, 100 PLP et 900 enseignants du 1^{er} degré.

Le SNES ne peut que constater l'illusion de transparence donnée par la MLF lors de la commission relative aux présélections des candidats en mars dernier.

En effet, de nouveaux candidats absents de ces listes sont recrutés, d'autres présélectionnés sont écartés sans que l'on en connaisse les raisons. Le responsable du recrutement n'était d'ailleurs pas présent lors du bilan de ce recrutement.

Pour le second degré

Les postes annulés le sont pour des raisons diverses : suppressions dont certaines sans passer par les conseils d'établissement, solutions locales, enseignants occupant le poste ne mutant plus.

Ecoles d'entreprises : 21 postes pourvus, 1 non pourvu et 6 annulés.

Réseau OSUI : 7 postes pourvus, 1 poste non pourvu et 9 postes annulés.

Le SNES a dénoncé le recrutement d'un enseignant hors commission, le proviseur s'adressant directement au siège de la MLF pour les formalités de détachement du collègue recruté en prenant bien garde d'en informer les représentants des personnels.

Réseau MLF : 14 postes pourvus et 19 annulés

Le SNES a vivement protesté contre la décision du directeur adjoint de la MLF, chargé du recrutement, qui, après s'être engagé personnellement à renouveler le contrat d'une enseignante détachée au lycée français de Palma, a décidé de virer cette collègue (plus de 15 ans de service à la MLF !), prétextant une demande de réintégration conditionnelle. Au final, ce poste de détaché est supprimé pour favoriser un petit arrangement local avec le proviseur de l'établissement.

Visiblement, même la parole du directeur adjoint a peu de valeur.

Dans ce contexte, la situation où contrat et détachement ne sont renouvelés qu'en mars ne peut plus durer.

9. Stage hors de France

Le stage se déroulera à PARIS les jeudi 25 et vendredi 26 août 2011 dans les locaux du SNES.

Le programme comportera les éléments suivants :

- Elections professionnelles avec rôle des CAPN
- Situations locales vis-à-vis des réformes, postes, bourses, rémunération et protection sociale
- La syndicalisation, que faire ? Comment faire ?
- Défendre et mobiliser les personnels
- Retour sur l'action, comment peut-on s'y prendre ?

Vous trouverez en annexe la fiche d'inscription.

10. Le SNES sur le terrain : AG en Espagne

Le SNES Espagne a tenu le 28 mai 2011 sa seconde AG de l'année à Madrid. Le SNES hors de France y était présent. Le responsable Espagne a mené les débats impliquant les représentants des sections de Bilbao, Valence, Madrid représenté par le S1 et plusieurs collègues. La section de Barcelone, absente pour des raisons de calendrier, avait effectué un rapport d'activité. Le trésorier Espagne et Madrid a également présenté un bilan des comptes et de la syndicalisation. Cette dernière est plus que stable dans le réseau, malgré quelques départs et mutation, preuve s'il en est que l'action syndicale est génératrice de soutien et d'adhésion de nombreux collègues qui soutiennent l'action du SNES/FSU à l'étranger.

L'action a d'ailleurs été au centre des débats. L'Espagne est en lutte depuis de nombreux mois, voire plusieurs années sur certains dossiers qui n'ont pas trouvé de solution à ce jour. Les questions cruciales du congé maladie, de l'avantage familial et de l'ISVL mobilisent de plus en plus les collègues dont certains sont dans des situations financières très difficiles. Les personnels résidents, en Espagne comme dans le reste du réseau AEFÉ, sont financièrement fragilisés d'autant plus que les mesures sur l'accès aux bourses scolaires et l'explosion des droits de première inscription mettent en péril la scolarisation de leurs enfants dans le réseau ; ce qui n'est évidemment pas acceptable quand l'administration n'a de cesse de mettre en avant l'excellence de ce dernier au titre des résultats scolaires.

Des questions de fond ont d'ailleurs été soulevées, sur la question de l'accès à l'université espagnole ou le point sur la réforme des lycées. Le premier sujet, s'il ne touche pas tous les établissements du réseau de la même manière, les concerne tous. La majorité des élèves souhaite accéder au supérieur espagnol, dont les règles ont récemment été modifiées, créant l'instauration d'un accès sélectif, le baccalauréat seul ne permettant pas l'accès aux filières les plus recherchées. Des mesures de natures diverses sont prises au sein des établissements et un bilan a été amorcé. La position du SNES a toujours été claire en la matière : si les élèves doivent avoir toutes les chances d'accéder aux formations de leur choix, il ne s'agit pas pour autant de sacrifier ni la formation ni la valeur du diplôme national français, première mission de l'établissement public d'enseignement. Bilan a été fait de l'application de la réforme des lycées, qui ne peut que confirmer les oppositions fortes que continue de mener le SNES/FSU sur ce dossier. Certaines disciplines sont particulièrement mises à mal en terme horaire, et des pertes importantes sont à constater y compris dans les plus gros établissements sur certains postes ou comme en langue, où les applications systématiques des groupes de compétences font des dégâts sur les horaires, augmentent les charges de travail des enseignants et noient les repères pédagogiques dans des accords commerciaux de certification.

Les participants ont pu par ailleurs exprimer les préoccupations des personnels dont certains, on les comprend, ont du mal à cerner la finalité de certains projets tous azimuts. Trop de questions de fond restent en suspens dans les établissements, qui concernent directement les règlements, la pédagogie ou la vie scolaire. Les élus SNES et les représentants des personnels, qui sur ces dossiers, jouent tout leur rôle, doivent être entendus à juste titre, même si la tentation pour l'administration est parfois là de « shunter » les instances représentatives pour passer par d'autres telles que le conseil pédagogique.

Le représentant du SNUipp Espagne est venu faire un point sur la situation dans le premier degré et force est de constater que si le fond des dossiers diffère techniquement, les pratiques sont les mêmes et la mobilisation des collègues a, là aussi, toutes les raisons, d'être intensifiée. Rendez vous est pris pour l'année scolaire prochaine avec le souhait d'effectuer un stage plus long de formation syndicale, qui impliquerait, comme le veut la forme, des responsables de sections et des militants.

Roger FERRARI
Secrétaire national chargé
des questions hors de France,
Annie DELPORTE, Henri-Jean NOURI,
Patrick SOLDAT, Laurent PICARD
Membres du Secteur Hors de France.
RF/AD/HN/PS/LP

ANNEXES

STAGE SYNDICAL SNES HORS DE FRANCE RENTREE 2011

Le stage se déroulera à PARIS les jeudi 25 et vendredi 26 août 2011 dans les locaux du SNES 46 avenue d'Ivry 75013 Paris.

Le programme comportera les éléments suivants :

- Elections professionnelles avec rôle des CAPN
- Situations locales vis-à-vis des réformes, postes, bourses, rémunération et protection sociale
- La syndicalisation, que faire ? Comment faire ?
- Défendre et mobiliser les personnels
- Retour sur l'action, comment peut-on s'y prendre ?

Le plus grand nombre de responsables de section ou de futurs responsables de section est souhaité pour l'utilité et l'efficacité du stage.

Les frais de participations sont pris en charge sur une base militante forfaitaire : voyage en train 2^{ème} classe sur la base la plus économique (prenez vos billets très tôt) ; l'indemnisation se fera sur la base d'une nuitée à 55 € avec justificatif, les deux repas de midi et de la soirée conviviale sont pris en charge par le S4 sur la base indemnitaire mais un complément individuel sera demandé (au maximum 5 € par personne et par repas le midi et 10 € le soir)

✂-----

STAGE SYNDICAL SNES HORS DE FRANCE RENTREE 2011

A adresser directement au SNES – Secteur Hors de France

46, avenue d'Ivry – 75647 – Paris cedex 13 – Fax : 01.40.63.28.31 [e-mail : hdf@snes.edu]

PAYS : VILLE :

NOM : PRENOM :

ETABLISSEMENT :

ADRESSE PERSONNELLE :

..... TEL :

ADRESSE DE CONGE :

..... TEL :

Adresse électronique : @

est candidat(e) pour participer au stage hors de France organisé à PARIS les 25 et 26 août 2011.

participera à la soirée conviviale du 25 août à partir de 19 h au SNES.

Date : Signature :

ENQUETE SUR LA CARTE SCOLAIRE

ETABLISSEMENT : _____ VILLE : _____ PAYS : _____

APRES CONSULTATION OBLIGATOIRE DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT, remplir les rubriques créations et suppressions en reproduisant les demandes envoyées par le chef d'établissement.

Le conseil d'établissement a-t-il été consulté ? Si oui, date :

Si non, pourquoi ?

PHASE 1 DU RECRUTEMENT DES EXPATRIES ET DES RESIDENTS POUR LA RENTREE 2012-2013

TYPE DE POSTE Précisez Expatrié (E) ou Résident (R)	NATURE DE L'AJUSTEMENT Précisez Création (C), Suppression (S) Transformation (T)	GRADE Précisez Agrégé (Agr) ou Certifié (Cert)	DISCIPLINE	OBSERVATIONS DU SNES Spécifier et <u>argumenter</u> PRECISEMENT les propositions de la section

VOTE DU CE :

PHASE D'AJUSTEMENT POUR LA RENTREE 2011-2012

TYPE DE POSTE Précisez Expatrié (E) ou Résident (R)	NATURE DE L'AJUSTEMENT Précisez Création (C), Suppression (S) Transformation (T)	GRADE Précisez Agrégé (Agr) ou Certifié (Cert)	DISCIPLINE	OBSERVATIONS DU SNES Spécifier et <u>argumenter</u> PRECISEMENT les propositions de la section

VOTE DU CE :

PROFILS DES POSTES EXPATRIÉS POUR LA RENTRÉE 2011-2012

ETABLISSEMENT :

VILLE :

PAYS :

Remplir les rubriques en reproduisant les demandes envoyées par le chef d'établissement APRES CONSULTATION DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT.

Le conseil d'établissement a-t-il été consulté ?

Si oui, date :

Si non, pourquoi ?

Proposition de l'administration			Observations du SNES	
Discipline	Grade Ag/ Cert/ Ag ou Cert	Vote pour, contre, abstention	Eléments du profil contestés ou demandés par le SNES	Argumenter les propositions de la section lorsqu'elles diffèrent de celles du chef d'établissement